

**COMPTE RENDU  
DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
19 décembre 2017**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 19 décembre 2017 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Laurent LELEU, Maire Adjoint, Selon l'ordre du jour suivant :

- *Marché pour la fourniture de repas au restauration scolaire*
- *Auto laveuse pour la salle des fêtes de Saint Anatoly*
- *Convention pour le service commun d'instruction des actes d'urbanisme TERRES DU LAURAGAIS*
- *Convention éclairage public pour le PETR*
- *Adresses postales pour Chemin de Delrieu*
- *Emploi : contrat à durée déterminée adjoint technique*
- *Protection contre les nuisances des pigeons*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, Mme RANC Florence, BOUSQUET Joël, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, SICARD Didier, DESCOTTE Martine, GLEYZES Frédéric, HUBERT Béatrice, CASTELLE Frédéric, QUERTAN Coralie.

Excusés :

- Mme OLIVIERO Carole ayant donné procuration à Mme RANC Florence
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à M. CASTELLE Frédéric
- MENGAUD Marc ayant donné procuration à M. LELEU Laurent

Absents :

- M.AVERSENG Pierre
- Mme DIAZ Carine
- Mme MONTOYA Annie
- Mme TORNER Roxane

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule à la réunion, M. LELEU précise qu'il assure la présidence de la séance, suppléant à M. MENGAUD Marc, Maire, absent, selon les dispositions de la loi.

Le compte rendu de la réunion du 28 novembre 2017 est approuvé.

***I- Marché pour la fourniture de repas au restauration scolaire***

M. LELEU rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres qui a examiné les candidatures reçues pour la fourniture des repas au restaurant scolaire : Occitanie Restauration – Elior – API – Ets Recapé. Le règlement de la consultation prévoyait le barème suivant : 40 points maximum portant sur la qualité de l'offre et 60 points portant sur le prix. L'offre d'OCCITANIE RESTAURATION s'est avérée être la mieux disante et a donc été retenue par la commission d'appel d'offres. Le marché sera conclu pour deux ans avec option de reconduction pour une année supplémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature du contrat avec OCCITANIE RESTAURATION.

***II – Auto laveuse pour la salle des fêtes de Saint Anatoly***

M. LELEU présente le devis de 1596.47 T.T.C. € d'achat d'une auto laveuse pour la salle des fêtes de Saint Anatoly établi par la société SODISCOL (fournisseur du même matériel pour la salle des

fêtes de Lanta et pour les écoles – ceci pouvant permettre d'avoir le même type de consommables (produits et pièces détachées) pour tous les sites. La demande de ce matériel a été formulée par le foyer de Saint Anatoly. Concernant l'utilisation de cette machine, Mme DESCOTTE évoque un matériel communal et demande si l'utilisateur sera un agent communal et dans quelles conditions il interviendra. La demande d'utilisation ayant été faite par le Foyer Rural, la nécessité d'une convention d'utilisation s'impose. Par ailleurs, le personnel communal pourra également intervenir en fonction des nécessités. M. LELEU précise qu'il y a lieu pour l'instant de valider le principe de cet achat et que les modalités d'utilisation seront à définir.

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

### **III -Convention pour le service commun d'instruction des actes d'urbanisme TERRES DU LAURAGAIS**

M. LELEU précise qu'une convention liait déjà la commune de Lanta et la communauté de communes de CŒUR LAURAGAIS. Du fait de la fusion des intercommunalités de CŒUR LAURAGAIS, CAP LAURAGAIS et COLAURSUD au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aboutissant à la création de la communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS reprenant cette compétence, il y a lieu de signer une nouvelle convention avec cette nouvelle communauté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de la convention pour l'instruction des actes d'urbanisme entre la commune de Lanta et la communauté de communes TERRES du LAURAGAIS.

### **IV – Convention éclairage public pour le PETR**

M. LELEU précise qu'il s'agit d'une convention à l'initiative d'ENEDIS pour le PETR du Pays Lauragais qui demande de signer au sens des articles L 1193 et 1191 du Code de l'Energie en ce qui concerne la transmission de données par ENEDIS comportant une confidentialité. Ainsi la commune de Lanta autorise ENEDIS à communiquer au PETR les données de consommation électrique de l'éclairage public dans le but d'élaborer le plan climat-énergie territorial.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature de cette convention.

S'agissant d'éclairage public, Mme QUERTAN intervient pour signaler des dysfonctionnements de l'éclairage public récemment installé sur le RD31. M. LELEU interviendra auprès du SDEHG pour une intervention.

### **V- Adresses postales sur le chemin de Delrieu**

M. LELEU précise qu'il s'agit de compléter la numérotation existante en fonction des nouvelles constructions et de la densification de la zone par rapport à la numérotation déjà établie. Cette demande de numérotation émane de la Poste et doit être validée par le conseil municipal et transmise au service du cadastre. Il s'agit d'une démarche urgente car les constructions sont en cours. Mme DESCOTTE évoque d'autres secteurs nécessitant également la création de numérotations. M. LELEU propose une réunion de travail avec utilisation du plan cadastral.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la numérotation complémentaire du chemin de Delrieu.

### **VI – Contrat à durée déterminée adjoint technique**

M. LELEU précise qu'il s'agit d'ouvrir un poste à durée déterminée pour six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un agent en contrat aidé (CAE) s'achevant au 31 décembre 2017. Il précise que la commune est dans l'attente de la décision de Pôle Emploi de prolonger par dérogation le contrat aidé actuel (CAE). La demande de dérogation porte sur une année supplémentaire mais on ne sait pas à ce jour si la dérogation sera acceptée et pour quelle durée. Si la dérogation est accordée par Pôle Emploi, cette ouverture de poste ne donnera pas lieu à recrutement. M. LELEU précise que cet agent est polyvalent et que ce contrat aidé est de toute utilité pour les services, notamment d'accueil car la commune vient d'être dotée d'un second dispositif de recueil pour passeports et cartes d'identité générant un flux supplémentaire. Mme DESCOTTE demande des précisions sur les missions de cet agent et expose que lors de son recrutement il y a un an celles-ci n'avaient pas été clairement définies

par M. MENGAUD.

Le conseil Municipal par 11 voix pour – 0 voix contre – 4 abstentions approuve la création d'un poste à durée déterminée pour une durée de six mois.

### **VII – Protection contre les nuisances des pigeons**

En l'absence de réception du devis, la décision du Conseil Municipal sur ce point est ajournée.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, des questions diverses sont posées :

- M. CASTELLE demande où en est le dossier de révision du PLU : M. LELEU répond que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis. Ces derniers ont été confiés à l'Agence Technique Départementale pour analyse des offres actuellement en cours.
- M. CASTELLE demande si le permis de construire de la déchèterie a été déposé : M. LELEU répond qu'à ce jour le dossier n'a pas encore été déposé mais cela devrait être le cas en début d'année 2018. Le début des travaux est envisagé au printemps.
- Mme DESCOTTE évoque l'état des sites de regroupement de conteneurs de déchets et le projet d'aménagement de ces sites : M. ALBERTON répond qu'il est prévu le déplacement de l'aire de conteneurs du lieu-dit l'Estanque pour les réinstaller sur le secteur de Pescajou après l'aménagement d'une aire à cet effet qui sera prochainement réalisée. Concernant le site de la place de Luxau, il avait été envisagé de déplacer ce point au fond du parking mais cela laisse craindre encore plus d'incivilités, un aménagement va être réalisé avec un dispositif d'occultation des conteneurs pour dissuader tout dépôt sauvage autour.
- M. CASTELLE demande sous quel délai aura lieu l'aménagement du chemin des Ecoles : M. LELEU répond que le parking sera réalisé sur le pool routier de 2018 et l'aménagement de la voie sur le pool routier de 2019.
- Mme DESCOTTE demande s'il y a des candidatures pour les postes qui ont été ouverts lors de la dernière réunion du Conseil Municipal : il est précisé que le délai de dépôt des candidatures auprès du CDG31 s'achève le 20 décembre 2017 et début janvier 2018 le CDG fera part du résultat à la mairie.
- Mme DESCOTTE demande des renseignements sur la réunion coworking figurant sur le panneau d'informations lumineux : Mme RANC répond que cette réunion fixée au 18 janvier 2018 est à l'initiative du PETR. Du fait du projet d'installation du coworking au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment où se trouve la médiathèque, une discussion a lieu sur le projet d'attribution de ces locaux aux associations formulé précédemment par M. MENGAUD. Mme DESCOTTE demande de clarifier la destination et le partage de ces locaux entre associations et coworking. Mme QUERTAN formule également la même remarque.
- M. ALBERTON demande aux membres du conseil municipal s'ils ont été destinataires d'un mail de M. THOMAS au sujet d'une réunion de la commission des travaux. M. CASTELLE précise que lors de la dernière séance du conseil municipal une réunion de la commission des travaux avait été programmée pour le 14 décembre. Après vérification M. LELEU précise que cette réunion était à l'initiative du cabinet de géomètres VALORIS et qu'elle a donné lieu à report.

La séance est levée à 21 h 50.